

# Reprise de cotation



Le 10 janvier 2006, Metaleurop a présenté son projet économique et industriel dans la perspective de la reprise de la cotation de l'action Metaleurop qui devrait intervenir le 25 janvier 2006. Yves Roche, président directeur général, a rappelé à cette occasion que ce projet s'inscrit dans la politique de recentrage autour des activités de recyclage mise en œuvre depuis plusieurs années et qui a commencé à porter ses fruits. Cette politique s'articule autour de trois mots clés *Recycler, Transformer, Valoriser*.

Le groupe Metaleurop, en dépit des difficultés des dernières années, est resté un des acteurs européens du recyclage, en particulier dans le secteur du plomb qui représente 69% de son activité. A lui seul, le groupe Metaleurop a retraité en 2005 près du tiers des batteries automobiles usagées en France.

Au 31 décembre 2005, le groupe disposait d'un effectif d'environ 600 personnes réparties dans 10 sites industriels en France, en Allemagne et en Belgique. Le chiffre d'affaires 2005 du groupe devrait être d'environ 225 millions d'euros\* en hausse de plus de 10 % par rapport à celui de 2004.

Les résultats 2005 du groupe Metaleurop ne sont pas connus à ce jour et feront l'objet d'une communication ultérieure, prévue fin avril 2006. La conjoncture favorable des cours des métaux et une bonne tenue des performances industrielles au cours du second semestre 2005 permettent d'anticiper une amélioration sensible du résultat d'exploitation consolidé 2005 par rapport à celui de 2004.

L'adoption du plan de continuation, le 24 novembre 2005, par le Tribunal de Commerce de Paris, a mis fin au redressement judiciaire de Metaleurop SA, société de tête du groupe, en assurant le maintien de 600 emplois et la pérennité des activités du groupe.

Après les abandons de créances consentis dans le cadre du plan de continuation (19.8 M€), le passif de Metaleurop SA (objet du plan) s'élève à 60.8 M€. Ce montant se décompose en 48.2 M€ de dettes non contestées et 12.6 M€ de dettes faisant l'objet de contestations.

Compte tenu des options retenues par les créanciers dans le cadre du plan de continuation, il est prévu que le montant de 48.2 M€ soit remboursé comme suit :

- 19.8 M€ (correspondant au montant résiduel des créances ayant fait l'objet d'un abandon de créance de 50%) seront remboursés sur deux ans (2006 et 2007) avec une clause de retour à meilleure fortune à la sortie du plan en 2015 (option 1);

Ce montant consiste essentiellement en des créances du groupe Glencore, par ailleurs actionnaire à 33% de Metaleurop SA, provenant du rachat en 2005 par le groupe Glencore auprès d'un ensemble de banques de leurs créances sur Metaleurop SA. Le choix de l'option 1 par le groupe Glencore est assorti d'une clause spécifique permettant à Metaleurop SA de différer une partie du remboursement de sa créance dans le cas où, en 2006 et 2007, les ressources du plan ne couvriraient pas l'intégralité des emplois dudit plan ; en cas de mise en jeu de ce différé de remboursement, le groupe Glencore sera remboursé par priorité.

- 28.4 M€ (correspondant au montant des créances n'ayant pas fait l'objet d'un abandon de créance) seront remboursés en dix annuités progressives (2006 à 2015) (option 2).

Le passif faisant l'objet de contestations (12.6 M€) suivra, après résolution des litiges, les modalités de l'option 2 (remboursement en dix annuités progressives).

Les abandons de créance (19.8 M€) consentis dans le cadre du plan auront un impact positif sur les capitaux propres du groupe. Sur la base des derniers comptes consolidés publiés, repris ci-après, la mise en œuvre du plan fait ainsi ressortir des capitaux propres (part du groupe) de 6.8 M€ à comparer avec des capitaux propres (part du groupe) au 30 juin 2005 négatifs de 12.9 M€.

## Bilan consolidé au 30 juin 2005 en M€

Actif au 30.06.05		Passif au 30.06.05	
Immobilisations nettes	70,6	Capital	89,0
Stocks	34,7	Primes/Réserves	-108,9
Autres éléments de l'actif	36,4	Résultat net	7,0
Disponibilités	5,5	<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>-12,9</b>
		Actionnaires minoritaires	2,2
		<b>Capitaux propres</b>	<b>-10,7</b>
		Provisions	54,2
		Dettes et autres passifs	103,7
<b>TOTAL</b>	<b>147,2</b>	<b>TOTAL</b>	<b>147,2</b>

Comptes établis en référentiel français ayant fait l'objet d'une revue limitée des commissaires aux comptes et publiés le 4 novembre 2005 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

## Bilan consolidé pro forma au 30 juin 2005 après prise en compte des abandons de créances, en M€

Actif au 30.06.05		Passif au 30.06.05	
Immobilisations nettes	70,6	Capital	89,0
Stocks	34,7	Primes/Réserves	-108,9
Autres éléments de l'actif	36,4	Résultat net	26,7
Disponibilités	5,5	<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>6,8</b>
		Actionnaires minoritaires	2,2
		<b>Capitaux propres</b>	<b>9,0</b>
		Provisions	54,2
		Dettes et autres passifs	84,0
<b>TOTAL</b>	<b>147,2</b>	<b>TOTAL</b>	<b>147,2</b>

Il est prévu que le remboursement du passif soit financé par le cash-flow généré par l'activité de Metaleurop SA, les remontées de dividendes des filiales et des cessions d'actifs non stratégiques détenus par voie de participations, notamment dans le secteur du zinc. Ces cessions, prévues pour 2006 et 2007, sont inscrites en ressources dans le plan pour un montant d'environ 28 M€.

Metaleurop a d'ores et déjà procédé à l'une d'entre elles, en cédant en décembre 2005 pour un montant de 1.5 M€ la participation de 20% qu'elle détenait dans la société Conimast.

Le recouvrement d'une partie de la créance du groupe sur son ancienne filiale espagnole en liquidation, la Société Minière et Métallurgique de Pennaroya Espagne SA, permettra de financer une partie des remboursements à effectuer. 2.7 M€ ont d'ores et déjà été encaissés en août 2005, le paiement du solde estimé dans le plan à environ 15 M€ (inclus dans le montant de 28 M€ susvisé) et prévu pour 2006, reste néanmoins tributaire de l'issue favorable de recours en justice relatifs à certaines parcelles d'un terrain vendu par le liquidateur de la Société Minière et Métallurgique de Pennaroya Espagne SA.

L'engagement de Metaleurop en matière d'environnement a été pris en compte dans le plan de continuation. Les provisions environnementales inscrites au bilan consolidé du 30 juin 2005 s'élèvent à 25.9 M€, essentiellement affectés au programme actuellement en cours de réhabilitation en France des sites tant industriels (l'Estaque, près de Marseille, 11.4 M€) que miniers (5.1 M€). Le solde (9.4 M€) concerne des coûts de réhabilitation en Allemagne pour 7.9 M€ et 1.5 M€ pour la société FMM en Belgique.

Une dépense d'environ 4 M€ par an est ainsi prévue dans le plan pour les exercices 2006 à 2009 pour financer ce programme. Sur les 29 concessions minières, héritage industriel de Pennaroya, détenues par Metaleurop en 2004, 3 concessions ont été rétrocédées à l'Etat en 2005 après réhabilitation par Metaleurop. Pour 2006, il est prévu 8 rétrocessions à l'Etat.

Après avoir renoué avec les bénéficiaires, l'objectif du groupe pour 2006 est, outre le respect des échéances du plan de redressement par voie de continuation, le renforcement de ses positions sur le marché du recyclage du plomb, rendu possible par la sortie de Metaleurop SA du redressement judiciaire. Sur le plus long terme, le groupe va entamer une réflexion sur une meilleure valorisation de son savoir faire dans le recyclage des batteries usagées, notamment dans le cadre de partenariats industriels hors de France.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote de Metaleurop SA, autre que le groupe Glencore (33% du capital et des droits de vote).

\* données provisoires établies selon le référentiel comptable français, non encore auditées à ce jour par les commissaires aux comptes.

Pour plus d'informations, [www.metaleurop.fr](http://www.metaleurop.fr)